

CCAS de VENCE

Séance du 29 mars 2024

Nombre de membres
composant le Conseil : 17
En exercice : 17
Ayant pris part à
la délibération : 6
Publié le :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de mars à quinze heures, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Vence, s'est réuni en séance dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Régis LEBIGRE, Président du centre communal d'action sociale.

Etaient présents :

M. Régis LEBIGRE, Mme Fabienne ARNIER, Mme Claudia WOLFF, Mme Annie QUIDELLEUR, Mme Catherine RONTANI, M. Jacques CULIOLI

Réf. : 2024-03/27 C

Excusés et représentés :

Mme Nathalie ARGENTE, M. Hafid BALHOCINE, Mme Anna GUAY, M. Pierre GORTINA, Mme Laurence IMPERAIRE-BORONAD, M. Jean-Marie CIAIS, Mme Patricia CLAVARON, M. Jean STELLITTANO, M. Francis AYALA, Mme Danielle MOULIN, Mme Saïda AOURAGH

Objet : Etat réalisé des recettes et des dépenses - Exercice 2023
Budget annexe - Service de soins infirmiers à domicile

Monsieur le Président expose,

En date du 17 octobre 2019, le service de soins infirmiers à domicile a signé, avec l'agence régionale de la santé, un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Cette contractualisation implique au niveau budgétaire la mise en place d'un état réalisé des recettes et des dépenses, venant en remplacement du compte administratif.

L'état réalisé des recettes et des dépenses doit être voté et transmis à l'agence régionale de la santé avant le 30 avril de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Il se présente en concordance avec le compte de gestion établi par le responsable du service de gestion comptable de Cagnes-sur-Mer.

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale doit arrêter les comptes de l'exercice 2023 en adoptant l'état réalisé des recettes et des dépenses.

ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES

VUE D'ENSEMBLE 2023

DEPENSES			
GROUPE	INTITULE	EPRD 2023	ERRD 2023
011	Afférentes à l'exploitation	77 551,60 €	70 722,64 €
012	Afférentes au personnel	417 825,76 €	416 751,45 €
016	Afférentes à la structure	27 678,35 €	28 103,15 €
TOTAL		523 055,71 €	515 577,24 €

RECETTES			
GROUPE	INTITULE	EPRD 2023	ERRD 2023
017	Produits de la tarification	480 587,39 €	535 317,96 €
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	8 222,50 €	11 868,77€
3	Produits financiers et non encaissables	950,89 €	-0,10 €
TOTAL		489 760,78 €	547 186,63 €

Résultat EXCEDENTAIRE de l'exercice 2023	31 609,39 €
Résultat antérieur cumulé	140 090,50 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2023	171 699,89 €

Conformément à l'article L. 2121.14 du code général des collectivités territoriales en tant qu'ordonnateur, Monsieur Régis LEBIGRE, Président du centre communal d'action sociale de Vence, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Il est proposé en conséquence au conseil d'administration :

- **D'adopter** l'état réalisé des recettes et des dépenses de l'exercice 2023 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile
- **D'arrêter** les comptes de l'exercice 2023 avec un solde d'exécution excédentaire de 31 609,39 € et un résultat cumulé au 31 décembre 2023 de 171 699,89 €
- **De constater** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **De déclarer** toutes les opérations de l'exercice 2023 closes et les crédits annulés

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

- **Adopte** l'état réalisé des recettes et des dépenses de l'exercice 2023 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile
- **Arrête** les comptes de l'exercice 2023 avec un solde d'exécution excédentaire de 31 609,39 € et un résultat cumulé au 31 décembre 2023 de 171 699,89 €
- **Constate** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2023 closes et les crédits annulés

Ce à l'unanimité.

Fait et délibéré à Vence,
le 29 mars 2024.

